



CBD



**Convention sur la
diversité biologique**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/DEC/X/31
27 octobre 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE

Dixième réunion
Nagoya, Japon, 18–29 octobre 2010

**DÉCISION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE À SA DIXIÈME RÉUNION**

X/31. Aires protégées

La Conférence des Parties,

A. Stratégies de renforcement de la mise en œuvre

1. Niveau national

1. *Invite* les Parties à :

a) Renforcer la couverture et la qualité, la représentativité et, s'il y a lieu, la connectivité des aires protégées pour contribuer au développement de systèmes représentatifs des aires protégées et de réseaux écologiques cohérents qui intègrent tous les biomes, les écorégions ou les écosystèmes concernés;

b) Elaborer un plan d'action à long terme ou réorienter, le cas échéant, les plans pertinents existants, en tenant compte des circonstances et des priorités nationales, en impliquant toutes les parties prenantes y compris les communautés autochtones et locales, pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, en incluant des mécanismes appropriés de mise en œuvre, et, le cas échéant, en précisant des activités, des échéanciers, un budget et les responsabilités, sur la base des résultats des principales évaluations du programme de travail sur les aires protégées, afin de contribuer à la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et *prie* le Secrétaire exécutif de présenter à la onzième réunion de la Conférence des Parties un rapport sur l'élaboration de ces plans;

c) Intégrer les plans d'action du programme de travail sur les aires protégées dans les stratégies et plans d'action nationaux révisés pour la diversité biologique ainsi que dans les plans et budgets sectoriels concernés, le plus tôt possible et au plus tard six mois avant la douzième réunion de la Conférence des Parties, et *prie* le Secrétaire exécutif de présenter à la Conférence des Parties à sa douzième réunion un rapport sur l'intégration des plans d'action pour les aires protégées dans les

/...

stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité, et dans les plans et budgets sectoriels concernés;

d) Promouvoir l'application de l'approche par écosystème qui intègre les aires protégées dans des paysages terrestres et/ou marins plus vastes pour une conservation efficace de la diversité biologique et pour faciliter, conformément à leurs objectifs de gestion, l'utilisation durable dans les aires protégées;

e) Accélérer la création, le cas échéant, de comités consultatifs multisectoriels pour renforcer la coordination et la communication intersectorielles, afin de faciliter l'intégration des aires protégées aux plans de développement nationaux et économiques quand ils existent;

f) Sensibiliser davantage au programme de travail sur les aires protégées, en particulier chez les décideurs, dans le contexte de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public;

g) Mettre en œuvre des plans de communication pour favoriser l'échange d'informations et une meilleure connaissance des aires protégées afin d'obtenir à leur bénéfice un plus grand soutien chez les décideurs et les parties prenantes des secteurs clés, à tous les niveaux de gouvernement et des organisations communautaires et non gouvernementales, des avantages procurés par les aires protégées pour les économies nationales et infranationales, la fourniture de services écosystémiques, la santé publique, le maintien des valeurs culturelles, le développement durable et l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques;

h) Tenir compte des critères normalisés pour l'identification des sites de conservation de la diversité biologique d'importance mondiale dans l'élaboration de systèmes d'aires protégées s'appuyant sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées d'extinction, et des critères établis dans d'autres processus pertinents, dont ceux du Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO, la Convention sur le patrimoine mondial, la Convention de Ramsar sur les zones humides, les évaluations sur les écosystèmes menacés, l'analyse des lacunes, les Zones clés pour la biodiversité et les Zones importantes pour les oiseaux, et toute autre information pertinente;

i) Tenir compte, selon qu'il convient, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones¹ dans la poursuite de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées;

2. *Invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées à élaborer et mettre en œuvre des programmes de recherche et de surveillance en matière de conservation et, conformément à leurs objectifs de gestion, d'utilisation durable de la diversité biologique au sein des aires protégées, à toutes les échelles pertinentes, ainsi que d'évaluer l'efficacité et l'efficacé des différents types et catégories d'aires protégées qui sont compatibles avec les trois objectifs de la Convention;

2. Niveau régional

3. *Prend note* des progrès des initiatives² régionales et *invite* les Parties à encourager la création de telles initiatives et à formuler des plans d'action régionaux, quand cela s'avère adapté, par

¹ Annexe de la résolution 61/295 de l'Assemblée Générale du 13 septembre 2007.

l'intermédiaire des correspondants nationaux du programme de travail sur les aires protégées, en collaboration avec la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN et d'autres organisations de conservation, en s'appuyant sur les plans d'action des pays pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées et les autres programmes de travail pertinents, et par l'intermédiaire de réseaux d'appui technique régionaux, afin de coordonner le financement, le soutien technique, le partage de données d'expérience et le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées;

4. *Invite* les pays qui sont en mesure de le faire, les organisations non gouvernementales et les autres organismes de financement à appuyer les initiatives régionales portant sur les aires protégées, notamment les aires marines protégées;

5. *Invite* les Parties à étudier activement les zones qui pourraient convenir à une coopération transfrontière des aires protégées et, grâce à des moyens efficaces, à créer un environnement favorable à la coopération transfrontière dans le domaine de la planification et la gestion des pratiques, la connectivité et le développement au-delà des frontières nationales;

6. *Encourage* les Parties à utiliser les lignes directrices, les meilleures pratiques et les outils existants et, le cas échéant, à élaborer des lignes directrices, des meilleures pratiques et des outils régionaux pour améliorer l'efficacité de la coopération transfrontière sur les aires protégées, ainsi qu'à explorer les moyens pour évaluer la qualité de cette coopération;

3. *Niveau mondial*

7. *Prie* le Secrétaire exécutif, sous réserve des ressources financières disponibles, de :

a) Continuer à tenir des ateliers régionaux et infrarégionaux de renforcement des capacités, en portant une attention particulière à l'élément 2 (gouvernance, participation, équité et partage des avantages) du programme de travail, ainsi qu'aux autres priorités identifiées, accompagnés de calendriers précis pour la planification, le financement et le développement d'une coopération avec les conventions régionales et infrarégionales, la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, les réseaux techniques et d'autres partenaires;

b) Fournir un appui technique supplémentaire en élaborant des trousseaux d'information, des meilleures pratiques et des lignes directrices pour les thèmes du programme de travail sur les aires protégées, en collaboration avec les partenaires et les organisations internationales, notamment en ce qui concerne les techniques et les instruments permettant d'évaluer et de communiquer les valeurs des services des écosystèmes, les avantages en termes de coût, le renforcement de la planification et des institutions relatives aux systèmes d'aires protégées, l'amélioration de la couverture des aires protégées dans les éco-régions, biomes et écosystèmes sous-représentés, ainsi que la réalisation de l'élément 2 du programme de travail sur les aires protégées;

c) Sensibiliser davantage aux avantages découlant de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées pour la santé, l'eau, la pêche, l'industrie, le tourisme et d'autres secteurs, l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, l'importance des services d'écosystèmes

² Telles que le Micronesian Challenge, the Caribbean Challenge, les conventions marines, l'Initiative de l'arc dimarique, l'Initiative amazonienne, l'Initiative du triangle de corail, les réseaux Natura 2000 et Emerald, la Convention alpine et le Réseau des aires protégées de la région des Carpathes, les Aires protégées transfrontières d'Afrique australe, le Réseau des aires protégées de la mer de Barents, Le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Réseau des aires protégées d'Afrique de l'Ouest (RAPAO), le Programme d'Actions Prioritaires pour les Aires Protégées en Méditerranée et le Corridor marin tropical du Pacifique oriental.

fournis par les aires protégées pour réussir l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, dont la réduction de la pauvreté, en organisant des ateliers destinés à réunir les principaux acteurs de ces secteurs en vue d'étudier les moyens de collaborer afin de promouvoir la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées et obtenir ainsi des avantages mutuels;

d) Soutenir le réseau mondial des amis du programme de travail sur les aires protégées, y compris par une participation, entre autres acteurs, des communautés autochtones et locales, des organisations internationales concernées et des réseaux techniques;

e) Soutenir la coordination et la communication pour affermir les synergies avec les conventions régionales et les conventions mondiales, ainsi que les politiques et stratégies nationales, dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées;

8. *Invite* la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN et les autres organisations compétentes à élaborer des directives techniques sur la restauration écologique, la surveillance et l'évaluation de l'état de la biodiversité dans les aires protégées, la gouvernance des aires protégées, la connectivité, la représentativité par une approche régionale, l'efficacité de la gestion, les corridors écologiques, et l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation;

B. Questions nécessitant davantage d'attention

1. Financement viable

9. *Rappelant* le paragraphe 1 de sa décision IX.18 B, *prie instamment* les Parties, en particulier les Parties qui sont des pays développés, et *invite* les autres gouvernements et les institutions financières internationales, y compris le Fonds pour l'environnement mondial, les banques régionales de développement et d'autres institutions financières multilatérales, à fournir un soutien approprié, prévisible et au bon moment, aux Parties pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, pour permettre la mise en œuvre complète du programme de travail sur les aires protégées ;

10. *Invite* les Parties à :

a) Elaborer et mettre en œuvre des plans de financement viables, conformément aux systèmes et aux législations nationaux , pour les systèmes d'aires protégées d'ici à 2012 et soutenir les aires protégées individuelles, en s'appuyant sur des évaluations réalistes des besoins et un portefeuille diversifié de mécanismes financiers traditionnels et novateurs comme, entre autres, la rémunération des services fournis par les écosystèmes, le cas échéant;

b) Utiliser en temps opportun et de manière appropriée les allocations financières destinées à la diversité biologique des aires protégées de la cinquième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial, ainsi que l'aide bilatérale, multilatérale et autre appui financier pouvant être alloué aux aires protégées, en utilisant leur plan d'action pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, comme base d'accès à des fonds;

c) Développer et mettre en œuvre des moyens et des méthodes supplémentaires et nouveaux de création et de répartition financière, sur la base d'une plus forte valorisation des services fournis par les écosystèmes par exemple, compte tenu des conclusions de l'étude sur l'Economie des écosystèmes et de la biodiversité, selon qu'il convient;

11. *Encourage* les pays Parties en développement, notamment les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition à présenter l'étendue de leurs systèmes d'aires protégées et leurs besoins de financement de projets, en s'appuyant sur leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et sur le programme de travail sur les aires protégées, y compris par le biais de l'Initiative LifeWeb, et *prie instamment* les donateurs, et les pays disposés à le faire, à soutenir les besoins de financement, en tenant compte de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide;

12. *Encourage* les donateurs, les Parties et les pays en mesure de le faire, sous réserve des ressources financières disponibles, à tenir des tables rondes de donateurs sous-régionales et nationales afin de soutenir la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, en impliquant les institutions financières compétentes, en collaboration avec l'Initiative *LifeWeb* si souhaité;

13. *Prie instamment* le Fonds pour l'environnement mondial et ses agences d'exécution de rationaliser le décaissement des fonds pour qu'il soit plus rapide et proportionné, et d'harmoniser les projets sur les plans d'action pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, pour avoir des interventions appropriées, ciblées, suffisantes et harmonieuses et pour assurer la viabilité des projets;

2. *Changements climatiques*

14. *Invite* les Parties à :

a) Atteindre l'objectif 1.2 du programme de travail sur les aires protégées d'ici à 2015, grâce à des efforts concertés d'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins et dans des secteurs plus vastes, en utilisant notamment des mesures de connectivité, comme le développement de réseaux écologiques³ et de corridors écologiques, et la restauration des habitats et des paysages dégradés, afin de faire face aux incidences des changements climatiques et d'accroître la résilience à celles-ci;

b) Améliorer les connaissances scientifiques et l'utilisation de l'approche par écosystème ainsi que les connaissances traditionnelles et autochtones, pour appuyer le développement de plans de gestion adaptatifs et améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées, afin de faire face aux incidences des changements climatiques sur la biodiversité;

c) Evaluer, reconnaître et communiquer la valeur et les avantages des systèmes d'aires protégées exhaustifs, efficacement gérés et écologiquement représentatifs, dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation;

d) Identifier les aires protégées importantes tant pour la conservation de la diversité biologique que pour l'atténuation et/ou l'adaptation aux changements climatiques, y compris la séquestration du carbone et le maintien des stocks de carbone, et selon qu'il convient, protéger, restaurer et gérer efficacement et/ou les inclure dans les systèmes d'aires protégées, en vue d'accroître les co-avantages pour la biodiversité, afin de lutter contre les changements climatiques et assurer le bien-être des êtres humains, tout en reconnaissant que la conservation de la biodiversité demeure l'objectif principal des aires protégées;

³ Dans le contexte de ce programme de travail, il s'agit d'un terme générique utilisé dans certains pays et régions, selon qu'il convient, pour signifier l'application d'une approche par écosystème qui intègre les aires protégées dans des paysages terrestres et/ou marins plus vastes, en vue d'assurer une conservation efficace de la biodiversité et une utilisation durable.

e) Soutenir et financer la conservation et la gestion des écosystèmes au fonctionnement naturel, et en particulier les systèmes d'aires protégées, en contribuant à la séquestration et au maintien des stocks de carbone, ainsi qu'à l'adaptation aux changements climatiques qui s'appuie sur des approches fondées sur les écosystèmes, en reconnaissant que la conservation de la biodiversité demeure l'objectif principal, et faire le lien avec les approches de gestion et de conception améliorées des systèmes complets et intégrés d'aires protégées (qui comprennent des zones tampons, des corridors écologiques et des paysages restaurés) dans les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la lutte contre les changements climatiques, y compris par le biais des stratégies et des plans nationaux d'adaptation existants;

f) Développer plus avant des outils prêts à être utilisés par les autorités nationales compétentes et les parties prenantes, pour une planification des réseaux d'aires protégées et des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, et qui associent, entre autres problématiques, la diversité biologique, le stockage naturel du carbone et d'autres services fournis par les écosystèmes et, selon qu'il convient, des évaluations de la vulnérabilité des aires protégées terrestres, marines et côtières;

15. *Invite* les Parties à étudier la manière dont les opportunités de financement dans le cadre des stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques peuvent contribuer à la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, tout en augmentant les co-avantages pour la biodiversité et pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques;

16. *Rappelle* à la Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de prêter attention à l'impact et au rôle des aires protégées dans les stratégies d'adaptation et d'atténuation disposant de sauvegardes appropriées sur le plan social et de la diversité biologique, et d'appuyer les projets relatifs à l'adaptation et à l'atténuation des changements climatiques dans les aires protégées, en veillant à ce que les mesures nationales d'atténuation et d'adaptation qui incluent une expansion des réseaux d'aires protégées peuvent recevoir une assistance financière et technique par le biais des mécanismes financiers liés au climat;

17. *Invite* la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à envisager des approches fondée sur les écosystèmes pour l'adaptation, notamment le rôle des aires protégées en tant que mécanisme/outil efficace pour renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes vulnérables;

18. *Prie* le Secrétaire exécutif de veiller à l'inclusion du rôle des aires protégées lorsqu'il émet une proposition d'élaboration d'activités conjointes entre les trois conventions de Rio, aux secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, tel que cela figure à la décision X/33 sur la biodiversité et les changements climatiques;

3. *Efficacité de la gestion*

19. *Invite* les Parties, prenant en compte l'objectif 1.4 du programme de travail qui demande que toutes les aires protégées aient une gestion efficace en place d'ici à 2010 en utilisant des processus participatifs et scientifiques de planification de site avec la participation pleine et effective des parties prenantes, et *tenant compte* du fait que l'évaluation de l'efficacité de la gestion demandera sans doute des indicateurs spécifiques, à :

a) Continuer à étendre et institutionnaliser les évaluations de l'efficacité de la gestion pour atteindre l'évaluation de 60% de la superficie totale des aires protégées d'ici à 2015, en employant différents outils nationaux et régionaux et en communiquant les résultats dans la base de données

mondiale sur l'efficacité de la gestion, qui est gérée par le Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC);

- b) Inclure des informations sur la gouvernance, les répercussions sociales et les avantages procurés par les aires protégées dans le processus d'évaluation de l'efficacité de la gestion;
- c) Etudier l'adaptation aux changements climatiques dans les évaluations de l'efficacité de la gestion;
- d) Veiller à ce que les résultats des évaluations soient mis en œuvre et intégrés aux autres évaluations du programme de travail sur les aires protégées (ex : viabilité du financement, capacités);

4. *Gestion des espèces exotiques envahissantes*

20. *Prenant note* du rôle des espèces exotiques envahissantes comme facteur déterminant de la perte de biodiversité, *invite* les Parties à examiner le rôle de la gestion des espèces exotiques envahissantes, comme outil efficace de la restauration et du maintien des aires protégées et des services d'écosystèmes qu'elles fournissent, et inclure ainsi la gestion des espèces exotiques envahissantes dans les plans d'action pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, en tenant compte de la décision X/38 sur les espèces exotiques envahissantes;

5. *Aires marines protégées*

21. *Encourage* les Parties, les autres gouvernements et les organisations internationales compétentes à coopérer, selon qu'il convient, soit sur une base collective ou régionale ou sous-régionale, à identifier et adopter, selon les pouvoirs qui sont les leurs, des mesures idoines pour la conservation et l'utilisation durable d'aires écologiquement ou biologiquement importantes, et conformément au droit international, y compris la Convention des Nations sur le droit de la mer, et en créant, entre autres, des réseaux représentatifs d'aires marines protégées, dans le respect du droit international, en se fondant sur les meilleures données scientifiques, et ce pour informer les processus pertinents au niveau de l'Assemblée générale des Nations unies ;

22. *Notant* la lenteur des progrès dans la désignation d'aires marines protégées dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale et l'absence de tout processus permettant la désignation de telles aires, *souligne* la nécessité de redoubler d'efforts en vue de la réalisation de l'objectif de 2012 de mise en place d'aires marines protégées compatibles avec le droit international, y compris la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, et *rappelant* le rôle de l'Assemblée générale à cet égard, *invite* l'Assemblée générale à prier le Secrétaire général de convoquer, durant l'année 2011, une réunion du Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée afin qu'il accélère ses travaux sur les approches pour promouvoir la coopération et la coordination internationales pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine hors des juridictions nationales et pour l'étude de la question des aires marines protégées et *prie* les Parties à entreprendre les actions nécessaires afin de faire avancer les travaux de ce groupe;

23. *Encourage* les Parties à mettre en place et/ou renforcer une série de mesures pour une gestion à long terme appropriée des aires marines protégées qui se trouvent sous les juridictions nationales ou dans les zones sous des régimes internationaux habilités à prendre telles mesures et à incorporer les principes de bonne gouvernance;

24. *Encourage* également les Parties à mettre en place des aires marines protégées pour la conservation et la gestion de la biodiversité comme objectif principal et, quand cela est conforme aux objectifs de gestion des aires protégées, comme outils de gestion des pêches;

6. *Aires d'eaux intérieures protégées*

25. *Encourage* en outre les Parties à améliorer la couverture, la qualité, la représentativité et la connectivité, selon qu'il convient, des écosystèmes d'eaux intérieures et leurs caractéristiques hydrologiques essentielles au sein de leurs systèmes d'aires protégées, par la désignation ou l'extension des aires protégées d'eaux intérieures, et en vue de maintenir ou renforcer leur résilience et d'assurer le maintien des services fournis par les écosystèmes, notamment en utilisant les mécanismes de désignation disponibles existants et employés par les conventions relatives à la biodiversité, comme la Convention sur le patrimoine mondial et la Convention de Ramsar sur les zones humides;

7. *Restauration des écosystèmes et des habitats des aires protégées*

26. *Prie instamment* les Parties de :

a) Accroître l'efficacité des systèmes d'aires protégées dans la conservation de la biodiversité et leur résilience face aux changements climatiques et aux autres facteurs de stress, par des efforts accrus en faveur de la restauration des écosystèmes et des habitats, y compris, selon qu'il convient, des outils de connectivité comme les corridors écologiques et/ou les mesures de conservation au sein des aires protégées et des paysages terrestres et marins adjacents et entre ceux-ci;

b) Inclure les activités de restauration dans les plans d'action pour le programme de travail sur les aires protégées et dans les stratégies nationales pour la biodiversité;

8. *Evaluation des coûts et des avantages des aires protégées, y compris des services fournis par leurs écosystèmes*

27. *Prie* le Secrétaire exécutif, en collaboration avec la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN et d'autres partenaires, dont les communautés autochtones et locales, dans le cadre du soutien apporté au programme de travail, d'étudier et d'évaluer les méthodologies et les lignes directrices existantes pour mesurer les valeurs, les coûts et les avantages des aires protégées, en ne perdant pas de vue les caractéristiques des différents biomes et écosystèmes, en s'appuyant sur les travaux existants, notamment sur les conclusions de l'étude sur l'Economie des écosystèmes et de la biodiversité, et de diffuser les résultats de l'évaluation aux Parties, en vue de son application si nécessaire;

28. *Prie également* le Secrétaire exécutif, si les ressources financières le permettent et sur la base des évaluations réalisées, d'élaborer des lignes directrices et des indicateurs pour établir les coûts et les bénéfices des aires protégées;

29. *Invite* les Parties à :

a) Accroître la compréhension et faire connaître le rôle, l'importance, les coûts et les avantages des aires protégées dans le maintien des moyens de subsistance locaux, la fourniture des services d'écosystèmes, la réduction des risques de catastrophes naturelles, l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, la santé, l'eau et les autres secteurs, à tous les niveaux;

b) Développer des moyens innovants pour approfondir la compréhension qu'ont les visiteurs des aires protégées et le public des valeurs de la biodiversité, et susciter leur soutien et leur engagement en faveur de leur protection;

9. *Elément 2 du programme sur la gouvernance, la participation, l'équité et le partage des avantages*

30. *Encourage* les Parties à :

a) Renforcer la coordination au niveau national entre le programme de travail sur les aires protégées et les autres processus connexes de la Convention sur la diversité biologique, y compris, entre autres, les programmes de travail sur la diversité biologique des forêts et la diversité biologique marine et côtière, les travaux sur l'accès et le partage des avantages et sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention, et les processus liés aux Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique⁴ et aux lignes directrices volontaires Akwé:Kon pour la réalisation d'études d'impact culturel, environnemental et social concernant des projets d'aménagement qui doivent avoir lieu ou qui sont susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres et eaux traditionnellement occupées ou utilisées par des communautés autochtones et locales⁵, aux fins d'échange d'information sur la mise en œuvre de ces programmes et de recommandations d'actions conjointes éventuelles pour renforcer la mise en œuvre;

b) Promouvoir l'intégration des dispositions sur l'accès et le partage des avantages, au regard du troisième objectif de la Convention, dans la gouvernance des aires protégées, et appuyer les initiatives concernant le rôle des aires protégées dans la réduction de la pauvreté et dans le maintien des moyens de subsistance des communautés autochtones et locales;

31. *Invite* les Parties à :

a) Mettre en place des mécanismes et des processus clairs de partage équitable des coûts et des avantages pour une participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, en ce qui concerne les aires protégées, conformément aux lois nationales et aux obligations internationales en vigueur;

b) Reconnaître le rôle que jouent les zones conservées par les communautés autochtones et locales et les zones conservées par d'autres parties prenantes dans la conservation de la diversité biologique, la gestion conjointe et la diversification des types de gouvernance;

32. Rappelant le paragraphe 6 de la décision IX/18A, *invite en outre* les Parties à :

a) Améliorer et, si nécessaire, diversifier et renforcer les modalités de gouvernance des aires protégées dans le but d'établir une législation nationale adéquate ou dans le respect de celle-ci, en reconnaissant et prenant en compte, le cas échéant, les organismes autochtones et locaux et les autres organismes communautaires;

b) Reconnaître la contribution des aires protégées cogérées, des aires protégées privées et des aires protégées dont la conservation est assurée par les communautés autochtones et locales au sein du système national d'aires protégées du fait de leur reconnaissance dans les lois nationales ou d'autres moyens efficaces, selon qu'il convient ;

c) Mettre en place des mécanismes efficaces visant la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, dans le respect de leurs droits et la reconnaissance de leurs

⁴ Annexe de la décision VII/12.

⁵ Annexe de la décision VII/16F.

responsabilités, conformément aux lois nationales et aux obligations internationales en vigueur, à la gouvernance des aires protégées;

d) Élaborer plus avant et mettre en œuvre les mesures de partage équitable des coûts et des avantages découlant de la création et de la gestion d'aires protégées, ainsi que les mesures destinées à faire des aires protégées un facteur important du développement durable à l'échelle locale et mondiale, conformément aux lois nationales et aux obligations internationales en vigueur ;

e) inclure les communautés autochtones et locales dans les comités consultatifs multipartites, dans les consultations portant sur l'établissement des rapports nationaux sur le programme de travail sur les aires protégées et sur les examens nationaux de l'efficacité du système des aires protégées ;

f) Mener, si nécessaire, une évaluation de la gouvernance des aires protégées en utilisant les trousseaux d'information préparés par le Secrétariat, et entreprendre des activités de renforcement des capacités pour les institutions s'occupant des aires protégées et les parties prenantes concernées, avec le soutien des organisations internationales, des ONG et des organismes donateurs, sur la mise en œuvre de l'élément 2 et plus particulièrement les aspects de gouvernance des aires protégées, y compris des questions comme celle des conflits environnementaux;

10. *Etablissement des rapports*

33. *Invite* les Parties à :

a) Envisager, dans le cadre de l'établissement des rapports, la mise en place d'un processus simple et efficace de communication des informations qui assure le suivi de la situation globale de la conservation de la diversité biologique dans les aires protégées, ainsi que des mesures prises et des résultats du programme de travail sur les aires protégées;

b) Adopter le cadre de rapport sur la mise en œuvre nationale du programme de travail sur les aires protégées joint en annexe à la présente décision. Ce format encouragera les mises à jour périodiques par l'utilisation de cadres normalisés et conviviaux en ligne;

c) Etudier la possibilité d'établir des rapports approfondis volontaires utilisant des indices et des taxonomies normalisés, notamment le registre mondial des aires de conservation autochtones et locales, le cas échéant;

d) Mettre en place des mécanismes transparents et efficaces pour inclure la contribution et l'examen par les parties prenantes;

e) Veiller à ce que la communication des informations sur le programme de travail des aires protégées soit clairement intégrée à celle sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et des indicateurs connexes;

34. *Prie* le Secrétaire exécutif d'étudier et de communiquer des options pour renforcer l'examen des progrès et des réalisations dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, en tenant compte des informations complémentaires à celles fournies par les rapports nationaux, et en tenant compte des réponses des Parties qui utilisent le cadre de communication des informations;

35. *Encourage* les Parties à partager et à mettre à jour les informations pertinentes sur leurs systèmes d'aires protégées dans la base de données mondiale sur les aires protégées, qui comprend la Liste des aires protégées des Nations Unies;

36. *Prie* le Secrétaire exécutif, sous réserve de la disponibilité de ressources financières, d'élaborer un manuel exhaustif sur l'utilisation du cadre de communication des informations, et d'intégrer un outil d'établissement des rapports en ligne dans la base de donnée mondiale sur les aires protégées afin de faciliter le processus d'établissement des rapports et de promouvoir l'utilisation conjointe des deux outils par les Parties;

C. *Questions relatives aux objectifs et aux échéances*

37. *Prie* le Secrétaire exécutif d'harmoniser les objectifs du programme de travail sur les aires protégées avec les indicateurs spécifiques et les échéances qui reposent sur les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et sur le plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique;

38. *Invite* les Parties à faire le lien entre ces indicateurs et ces échéances et leurs objectifs et leurs indicateurs nationaux, et à utiliser ce cadre pour se concentrer sur la surveillance des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées.

Annexe

PROFIL NATIONAL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES

Le projet de cadre du rapport facilite la détermination des progrès accomplis dans l'achèvement des évaluations des 13 principaux buts du programme de travail sur les aires protégées et des actions spécifiques prises pour mettre en œuvre les résultats de ces évaluations afin de définir l'état d'avancement. L'état d'achèvement de ces évaluations est mesuré sur une échelle de 0 à 4 (0 – aucun progrès; 1 – vient de commencer, avancement limité; 2 – avancement; 3 – activité en cours; 4 – avancement considérable). Le cadre donne également aux Parties un espace pour annexer les résultats de ces évaluations et décrire les actions à prendre sur la base du calendrier suivants : avant 2004; entre 2004 et 2009; et depuis 2010. Si une question n'est pas applicable, le terme « sans objet » devrait être inscrit. Les correspondants du programme de travail pourraient charger l'information sur le site Internet de la CDB une fois entreprise et achevée l'évaluation ou en fonction du cycle des rapports nationaux au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe.

PAYS			
:	(NOM DU PAYS)		
Nom de la personne complétant le sondage			(NOM)
Adresse électronique			(EMAIL)
Date à laquelle le sondage a été complété			(DATE)
Décrire brièvement qui était impliqué dans la collecte d'informations pour ce sondage	(NOMS ET ORGANISATIONS)		
1) Un comité consultatif multipartite a-t-il été formé pour mettre en œuvre le programme de travail?			(OUI/NON)
2) Y-a-t-il un plan d'action stratégique pour mettre en œuvre le programme de travail?			(OUI/NON)
3) Si oui, veuillez fournir une URL (ou joindre un fichier PDF) du plan d'action stratégique			(URL OU FICHER PDF)
4) Si oui, quel est l'organisme principal chargé de la mise en œuvre du plan d'action stratégique?			(NOM DE L'ORGANISME)
5) Sinon, les actions du programme de travail sont-elles incluses dans d'autres plans d'action liés à la diversité biologique? (Si oui, veuillez fournir une URL ou joindre un fichier PDF)			

1.1 Mettre en place et renforcer les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées, intégrés à un réseau mondial, comme contribution aux buts convenus à l'échelle mondiale

1) Quels progrès avez-vous fait dans l'évaluation de la représentativité, de l'exhaustivité et des lacunes écologiques de votre réseau d'autres protégées?	(STATUT : 0-4)			
2) Si elle est disponible, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) du rapport d'évaluation des lacunes.	(URL OU FICHER PDF)			
3) Avez-vous des objectifs et des indicateurs spécifiques pour le système d'aires protégées?	(OUI/NON)			
4) Si oui, veuillez fournir une URL (ou joindre un fichier PDF) des objectifs et des indicateurs	(URL OU FICHER PDF)			
5) Quelles mesures avez-vous prises pour améliorer la représentativité écologique du réseau des aires protégées? Veuillez cocher les cases appropriées, et fournir une brève description.				
v	ACTION	AVANT 2004	ENTRE 2004 ET 2009	DEPUIS 2010
	Création d'une ou de plusieurs aires protégées			
	Promotion d'un éventail de différents types d'aires protégées (par exemple différentes catégories de l'UICN, CCA, etc.)			
	Élargissement et/ou reconfiguration des limites de			

	l'aire protégée existante			
	Modification du statut juridique et/ou du type de gouvernance de l'aire ou des aires protégées			
	Autres mesures visant à améliorer la représentativité et l'exhaustivité du réseau			

1.2 Intégrer les aires protégées dans des paysages terrestres et marins et des secteurs plus vastes, afin de maintenir leur structure et fonction écologique

1) Quels progrès avez-vous faits dans l'évaluation de la connectivité et de l'intégration sectorielle des paysages terrestres et marins des aires protégées?		(STATUT : 0-4)		
2) Si elle est disponible, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) de l'évaluation de la connectivité des aires et de l'intégration sectorielle.		(URL OU FICHIER PDF)		
3) Quelles mesures avez-vous prises pour améliorer la connectivité des aires et l'intégration sectorielle? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description.				
v	ACTION	AVANT 2004	ENTRE 2004 ET 2009	DEPUIS 2010
	Modification du statut juridique et/ou de la gouvernance dans les principaux domaines de la connectivité			
	Création de nouvelles aires protégées dans les principales zones de connectivité			
	Amélioration de la gestion des ressources naturelles pour améliorer la connectivité			
	Désignation de corridors de connectivité et/ou de zones tampons			
	Création d'incitations de marché pour promouvoir la connectivité			
	Modification de la prise de conscience des principales parties prenantes dans les principales zones de connectivité			
	Amélioration des lois et des politiques à l'intérieur ou autour des principales zones de connectivité			
	Restauration des aires dégradées dans les principales zones de connectivité			
	Modification de la planification de l'aménagement du territoire, du zonage et/ou des zones tampons dans les principales zones de connectivité			
	Élimination de barrières à la connectivité et au fonctionnement écologique			
	Intégration des aires protégées dans les stratégies de réduction de pauvreté			
	Autres mesures visant à améliorer la connectivité et l'intégration			

1.3 Mettre en place et renforcer les réseaux régionaux, les aires protégées transfrontalières, et la collaboration entre les aires protégées voisines dépassant les frontières nationales

1) Quels progrès avez-vous réalisés dans l'identification des priorités de conservation et des possibilités de créer des aires protégées transfrontalières et de mettre en place des réseaux régionaux?		(STATUT : 0-4)
2) Si elle est disponible, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) de l'évaluation des possibilités de créer des aires protégées transfrontalières et de mettre en place des réseaux régionaux?		(URL OU FICHIER PDF)

3) Quelles mesures avez-vous pris pour renforcer le réseau régional des aires protégées et favoriser les aires protégées transfrontières? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir brève une description.

v	ACTION	AVANT 2004	ENTRE 2004 ET 2009	DEPUIS 2010
	Création d'une ou de plusieurs aires transfrontières protégées			
	Contribution à la création de corridors de conservation à l'échelle régionale			
	Participation à l'établissement de réseaux régionaux			
	Formulation de politiques favorables à la création d'aires transfrontières protégées			
	Mise en place d'un mécanisme de coordination multinational			
	Autres mesures visant à favoriser les réseaux régionaux et les zones transfrontières			

1.4 Améliorer de manière substantielle la planification et la gestion des aires protégées propres à chaque site

1) Quels progrès avez-vous réalisé dans l'élaboration des plans de gestion des aires protégées?	(STATUT : 0-4)			
1) Quel est le pourcentage de vos aires protégées qui ont un plan de gestion adéquat?	(%)			
2) Quel pourcentage de la superficie totale de vos aires protégées le plan de gestion couvre-t-il ?	(%)			
3) Veuillez fournir une URL (ou joindre un pdf) d'un exemple récent d'un plan de gestion participatif et reposant sur la science	(URL OU FICHER PDF)			
4) Quelles mesures avez-vous prises pour améliorer la planification de la gestion des aires protégées? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description.				
v	ACTION	AVANT 2004	ENTRE 2004 ET 2009	DEPUIS 2010
	Elaboration de lignes directrices et d'outils d'élaboration de plans de gestion			
	Prestation d'une formation et/ou d'un support technique en matière de planification de la gestion			
	Elaboration de plans de gestion pour les aires protégées			
	Modification de la loi et/ou de la politique afin de renforcer la planification de la gestion			
	Amélioration de la base scientifique des plans de gestion existants			
	Réalisation d'inventaires des ressources des aires protégées			
	Autres mesures visant à améliorer la planification de la gestion			

1.5 Empêcher et atténuer l'impact négatif des principales menaces pesant sur les aires protégées

1) Quels progrès avez-vous faits dans l'évaluation de l'état des menaces pesant sur les aires protégées et les possibilités d'atténuation, de prévention et de restauration?	(STATUT : 0-4)			
2) Si elle est disponible, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) de l'évaluation de l'état des menaces et des possibilités d'atténuation, de prévention et de restauration.	(URL OU FICHER PDF)			
3) Quelles mesures avez-vous prises pour atténuer et/ou prévenir les menaces qui mettent en péril les aires protégées? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description				
v	ACTION	AVANT 2004	ENTRE 2004 ET 2009	DEPUIS 2010
	Modification du statut et/ou du type de gouvernement d'une aire protégée			
	Augmentation de la dotation en personnel et/ou de ses			

	qualifications afin de prévenir et d'atténuer les menaces			
	Inclusion dans un plan de gestion de mesures pour contrer les menaces			
	Amélioration des pratiques de gestion pour prévenir ou atténuer les menaces			
	Augmentation des fonds nécessaires pour atténuer les menaces			
	Elaboration d'un plan de résilience et d'adaptation en matière de climat			
	Modification des incitations du marché pour réduire ou empêcher les menaces			
	Amélioration du contrôle et de la détection des menaces			
	Évaluation de l'efficacité des actions liées aux menaces			
	Amélioration de la sensibilisation et du comportement du public à l'égard des menaces			
	Modification des lois et politiques liées aux menaces			
	Restauration des aires dégradées			
	Formulation et/ou mise en œuvre de stratégies pour atténuer les menaces			
	Autres mesures visant à atténuer et empêcher les menaces			

2.1 Promouvoir l'équité et le partage des avantages

1) Quels progrès avez-vous faits dans l'évaluation du partage équitable des coûts et des avantages de la mise en place d'aires protégées?		(STATUT : 0-4)		
2) Si elle est disponible, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) de l'évaluation du partage équitable des coûts et des avantages de la création d'aires protégées?		(URL OU FICHIER PDF)		
3) Quelles mesures avez-vous prises pour améliorer le partage équitable des avantages? Veuillez cocher les cases appropriées, et fournir une brève description.				
v	ACTION	AVANT 2004	ENTRE 2004 ET 2009	DEPUIS 2010
	Création de mécanismes de compensation			
	Élaboration et/ou application de politiques d'accès et de partage des avantages			
	Création de mécanismes de partage équitable des avantages			
	Détournement des avantages qu'offrent les aires protégées vers la réduction de la pauvreté			
	Autres mesures visant à renforcer le partage équitable des avantages			
4) Quel progrès avez-vous fait dans l'évaluation de la gouvernance des aires protégées?		(STATUT : 0-4)		
5) Quel est le pourcentage des aires protégées auxquelles a été attribuée une catégorie de l'UICN?		(%)		
6) Si elle est disponible, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) de l'évaluation de la gouvernance des aires protégées.		(URL OU FICHIER PDF)		
7) Quelles mesures avez-vous prises pour améliorer et diversifier les types de gouvernance? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description?				
v	ACTION	AVANT 2004	ENTRE 2004 ET 2009	DEPUIS 2010
	Création de nouvelles aires protégées avec des formes innovatrices de gouvernance comme les aires communautaires conservées			
	Modification de lois ou de politiques pour permettre de nouveaux types de gouvernance			

	Reconnaissance juridique d'un large éventail de types de gouvernance			
	Autres mesures visant à diversifier les types de gouvernance			

2.2 Renforcer et assurer la participation des communautés autochtones et locales et des parties prenantes concernées

1) Quel est le niveau actuel de participation des communautés autochtones et locales et d'autres importantes parties prenantes aux principales décisions concernant les aires protégées?		(STATUT : 0-4)		
2) Quelles mesures avez-vous prises pour améliorer la participation des communautés autochtones et locales? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description.				
v	ACTION	AVANT 2004	ENTRE 2004 ET 2009	DEPUIS 2010
	Évaluation des possibilités et besoins de participation des communautés locales aux principales décisions concernant les aires protégées			
	Amélioration des lois, politiques et/ou pratiques afin de promouvoir la participation			
	Élaboration de politiques de consentement préalable en connaissance de cause pour la réinstallation			
	Amélioration des mécanismes de participation des communautés autochtones et locales			
	Accroître la participation des communautés autochtones et locales aux principales décisions			
	Autres mesures visant à promouvoir la participation			

3.1 Fournir un environnement politique, institutionnel et socio-économique favorable aux aires protégées

1) Quels progrès avez-vous faits dans l'évaluation de l'environnement politique pour la création et la gestion des aires protégées?		(STATUT : 0-4)		
2) Si elle est disponible, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) de l'évaluation de l'environnement politique.		(URL OU FICHER PDF)		
3) Quelles mesures avez-vous prises pour améliorer l'environnement politique des aires protégées? Veuillez cocher les cases appropriées, et fournir une brève description.				
v	ACTION	AVANT 2004	ENTRE 2004 ET 2009	DEPUIS 2010
	Harmonisation des politiques sectorielles et des lois pour renforcer l'efficacité de la gestion			
	Intégration des valeurs et des services écologiques des aires protégées dans l'économie nationale			
	Amélioration de la responsabilité et/ou la participation à la prise de décision			
	Elaboration de mécanismes de motivation pour les aires protégées privées			
	Elaboration de mesures incitatives positives à l'appui des aires protégées			
	Élimination des incitations perverses qui entravent une gestion efficace			
	Renforcement des lois pour l'établissement ou la gestion des aires protégées			
	Coopération avec les pays voisins sur les zones transfrontières			

	Création de mécanismes et procédures de règlement équitable des différends			
	Autres mesures visant à améliorer l'environnement politique			
4) Quels progrès avez-vous faits dans l'évaluation de la contribution des aires protégées à l'économie locale et nationale?				(STATUT : 0-4)
5) Quels progrès avez-vous faits dans l'évaluation de la contribution des aires protégées aux objectifs du Millénaire pour le développement?				
6) Si elle est disponible, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) de l'évaluation de la contribution des aires protégées à l'économie locale et nationale ainsi qu'aux objectifs du Millénaire pour le développement.				(URL OU FICHIER PDF)
7) Quelles mesures avez-vous prises pour valoriser la contribution des aires protégées? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description.				
v	ACTION	AVANT 2004	ENTRE 2004 ET 2009	DEPUIS 2010
	Mis en œuvre d'une campagne de communication pour encourager les décideurs à reconnaître la valeur des aires protégées			
	Création de mécanismes de financement liés aux valeurs des aires protégées (par exemple le paiement pour services écosystémiques)			

3.2 Renforcer les capacités de planification, de création et de gestion des aires protégées

1) Quels progrès avez-vous faits dans l'évaluation des besoins de capacité en matière d'aires protégées?				(STATUT : 0-4)
2) Si elle est disponible, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) de l'évaluation des besoins de capacité :				(URL OU FICHIER PDF)
3) Quelles mesures avez-vous prises pour renforcer les capacités en matière d'aires protégées? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description.				
v	ACTION	AVANT 2004	ENTRE 2004 ET 2009	DEPUIS 2010
	Création d'un programme de perfectionnement professionnel pour le personnel chargé des aires protégées			
	Formation du personnel chargé des aires protégées dans des domaines spécialisés			
	Augmentation du nombre des agents chargés des aires protégées			
	Élaboration d'un système de valorisation et de partage des savoirs traditionnels			
	Autres mesures visant à améliorer les capacités			

3.3 Mettre au point, appliquer et transférer des technologies appropriées pour les aires protégées

1) Quels progrès avez-vous faits dans l'évaluation des besoins de technologie appropriée pour la gestion des aires protégées?				(STATUT : 0-4)
2) Si elle est disponible, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) de l'évaluation des besoins de technologie :				(URL OU FICHIER PDF)
3) Quelles mesures avez-vous prises pour améliorer l'accès à la technologie appropriée et pertinente et l'utilisation d'une telle technologie? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description.				
v	ACTION	AVANT 2004	ENTRE 2004 ET 2009	DEPUIS 2010
	Élaboration et/ou utilisation de technologies appropriées			

	pour la restauration et la remise en état des habitats			
	Élaboration et/ou utilisation de technologies appropriées pour la cartographie des ressources, les inventaires biologiques et les évaluations rapides			
	Élaboration et/ou utilisation de technologies appropriées pour le suivi			
	Élaboration et/ou utilisation de technologies appropriées pour la conservation et l'utilisation durable			
	Promotion du transfert de technologie et de la coopération entre les organismes chargés des aires protégées			
	Autres mesures pour améliorer l'accès aux technologies appropriées et leur utilisation			

3.4 Assurer la viabilité financière des aires protégées et des systèmes d'aires protégées nationaux et régionaux

1) Quels progrès avez-vous faits dans l'évaluation des besoins de financement des aires protégées?		(STATUT : 0-4)		
2) Si elle est disponible, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) de l'évaluation des besoins de financement.		(URL OU FICHER PDF)		
3) Quels progrès avez-vous faits dans la formulation et l'exécution d'un plan de financement durable qui comprend un portefeuille diversifié de mécanismes financiers?		(STATUT : 0-4)		
4) Si elle est disponible, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) du plan de financement durable.		(URL OU FICHER PDF)		
5) Quelles mesures avez-vous prises pour améliorer le financement durable de vos aires protégées? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description.				
v	ACTION	AVANT 2004	ENTRE 2004 ET 2009	DEPUIS 2010
	Création de nouveaux mécanismes de financement des aires protégées			
	Élaboration d'un ou de plans d'entreprise pour les aires protégées			
	Création d'un mécanisme de répartition des recettes			
	Amélioration des procédures d'allocation des ressources			
	Prestation d'une formation et d'un appui en matière de financement			
	Amélioration de la comptabilité et de la surveillance			
	Amélioration de la capacité de planification financière			
	Élimination des barrières juridiques au financement durable			
	Précision des responsabilités budgétaires interinstitutions			
	Autres mesures visant à améliorer le financement durable			

3.5 Renforcer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public

1) Quels progrès avez-vous faits dans la réalisation d'une campagne de communication et sensibilisation du public?		(STATUT : 0-4)		
2) Si elle est disponible, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) du plan de communication et sensibilisation du public?		(URL OU FICHER PDF)		
3) Quelles mesures avez-vous prises pour améliorer la sensibilisation du public et de renforcer les programmes d'éducation? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description.				
v	ACTION	AVANT 2004	ENTRE 2004 ET 2009	DEPUIS 2010
	Identification des principaux thèmes des programmes d'éducation, de sensibilisation et de communication qui s'appliquent aux aires protégées			

	Réalisation d'une campagne de sensibilisation à la valeur des aires protégées pour les économies locales et nationales et les objectifs du Millénaire pour le développement			
	Réalisation d'une campagne de sensibilisation à la valeur des aires protégées pour ce qui est de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements			
	Création ou renforcement de mécanismes de communication avec d'importants groupes cibles, notamment les communautés autochtones et locales			
	Élaboration avec les établissements d'enseignement de programmes consacrés aux aires protégées			
	Production de matériels de sensibilisation du public			
	Exécution de programmes de sensibilisation du public			
	Autres mesures visant à améliorer la communication, l'éducation et la sensibilisation			

4.1 Elaborer et adopter des normes et des meilleures pratiques minimales pour les systèmes d'aires protégées nationaux et régionaux

1) Quels progrès avez-vous faits dans l'élaboration de pratiques modèles et de normes minima?		(STATUT : 0-4)		
2) Si elle est disponible, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) des pratiques modèles et des normes minima en matière d'aires protégées.		(URL OU FICHIER PDF)		
3) Y-a-t-il en place en système de suivi des résultats du système des aires protégées obtenus au moyen du programme de travail sur les aires protégées?		(OUI/NON)		
4) Quelles mesures avez-vous prises pour ce qui est des pratiques modèles et des normes minima? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description.				
v	ACTION	AVANT 2004	ENTRE 2004 ET 2009	DEPUIS 2010
	Élaboration de normes et de pratiques modèles pour la création et le choix d'aires protégées			
	Élaboration de normes et de pratiques modèles pour la planification de la gestion des aires protégées			
	Élaboration de normes et de pratiques modèles pour la gestion des aires protégées			
	Élaboration de normes et de pratiques modèles pour la gouvernance des aires protégées			
	Collaboration avec d'autres Parties et organisations concernées pour expérimenter, étudier et promouvoir des pratiques modèles et des normes minima			
	Autres mesures liées aux pratiques modèles et aux normes minima			

4.2 Evaluer et améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées

1) Quels progrès avez-vous faits dans l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées?		(STATUT : 0-4)
2) Si elle est disponible, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) de l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées.		(URL OU FICHIER PDF)
3) Quel est le pourcentage de la superficie totale des aires protégées dont la gestion a été soumise à l'évaluation de l'efficacité de leur gestion?		(%)
4) Quel est le pourcentage du nombre d'aires protégées dont la gestion a été soumise à l'évaluation de l'efficacité de leur gestion?		

5) Quelles mesures avez-vous prises pour améliorer les méthodes de gestion à l'intérieur des aires protégées? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description.				
v	ACTION	AVANT 2004	ENTRE 2004 ET 2009	DEPUIS 2010
	Amélioration des processus et systèmes de gestion			
	Amélioration de l'application des lois			
	Amélioration des relations avec les parties prenantes			
	Amélioration de la gestion des visiteurs			
	Amélioration de la gestion des ressources naturelles et culturelles			
	Autres mesures visant à améliorer l'efficacité de la gestion			

4.3 Evaluer et surveiller l'état et les tendances des aires protégées

1) Quels progrès avez-vous faits dans l'établissement d'un système efficace de surveillance de la couverture, du statut et des tendances des aires protégées?		(STATUT : 0-4)		
2) Si elle est disponible, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) d'un récent rapport de suivi.		(URL OU FICHER PDF)		
3) Quelles mesures avez-vous prises pour améliorer la surveillance des aires protégées? Veuillez cocher les cases appropriées et fournir une brève description.				
v	ACTION	AVANT 2004	ENTRE 2004 ET 2009	DEPUIS 2010
	Évaluation de l'état et de l'évolution de la biodiversité clé			
	Surveillance de la couverture des aires protégées			
	Élaboration ou amélioration d'un programme de surveillance biologique			
	Création d'une base de données pour la gestion des données relatives aux aires protégées			
	Révision du plan de gestion fondé sur les résultats de la surveillance et/ou de la recherche			
	Modification des pratiques de gestion sur la base des résultats de la surveillance et/ou de la recherche			
	Élaboration de systèmes d'information géographique (SIG) et/ou de techniques de télédétection			
	Autres activités de surveillance			

4.4 S'assurer que les connaissances scientifiques contribuent à la création et à l'efficacité des aires protégées et des systèmes d'aires protégées

1) Quels progrès avez-vous faits dans la mise en place d'un programme de science et de recherche approprié à l'appui de la création et de la gestion des aires protégées?		(STATUT : 0-4)		
2) Si elle est disponible, veuillez indiquer l'URL (ou joindre un fichier pdf) d'un récent rapport de recherche.		(URL OU FICHER PDF)		
3) Quelles mesures avez-vous prises pour améliorer la recherche et la surveillance des aires protégées? Veuillez cocher les cases appropriées, et fournir une brève description.				
v	ACTION	AVANT 2004	ENTRE 2004 ET 2009	DEPUIS 2010
	Identification des principaux besoins en matière de			

	recherche			
	Évaluation de l'état et des tendances de la principale diversité biologique			
	Élaboration ou amélioration d'un programme de surveillance biologique			
	Réalisation de recherches sur les principales questions socio-économiques que soulèvent les aires protégées			
	Promotion de la diffusion des recherches sur les aires protégées			
	Révision du plan de gestion sur la base des résultats de la surveillance et/ou de la recherche			
	Modification des pratiques de gestion sur la base des résultats de la surveillance et/ou de la recherche			
	Autres activités de recherche et de surveillance			

